



DEMANDE DE CONGE

- Les demandes de congé touchant la période scolaire ne doivent être faites qu'en cas de nécessité.
- Les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en tenant compte du plan de scolarité.
- La demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la Direction des écoles. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive, sera refusée par la Direction des écoles.
- Informations détaillées : cf directives dans l'agenda scolaire de votre enfant

PARENTS / REPRESENTANT LEGAL

Elève

Nom

Prénom

Titulaire

Degré & centre

Elève

Nom

Prénom

Titulaire

Degré & centre

➤ Adresse

Tél.

Dates du congé du (1^{er} jour)

au (dernier jour).....

Motif de la demande (à détailler) :

.....
.....
.....

Date

Signature des parents

ENSEIGNANT(S)

Date de réception de la demande par le/les enseignant(e)s

Signature de/des enseignant(e)s

.....

DIRECTION ECOLES

Congé accordé refusé

Remarques :

.....

Sion, le

Samuel Délèze
Directeur des écoles

VILLE DE SION